

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**65^e anniversaire de l'assassinat de Patrice Émery Lumumba
Audience de règlement de la procédure – Chambre du conseil du Tribunal de
première instance de Bruxelles, 20 janvier 2026**

Soixante-cinq ans après l'assassinat de Patrice Émery Lumumba, premier Premier ministre démocratiquement élu du Congo indépendant, Étienne Davignon demeure le dernier inculpé encore en vie dans ce dossier. À l'approche de l'audience qui scellera la suite de la procédure pénale ce 20 janvier 2026 à Bruxelles, la famille Lumumba affirme qu'il s'agit probablement de la dernière occasion pour la justice belge « *d'accorder une chance à la vérité* » et de se prononcer sur les responsabilités pénales pour les crimes de guerre ayant conduit à la mort de Patrice Lumumba le 17 janvier 1961. Refuser cet examen judiciaire reviendrait à entériner définitivement l'impunité de crimes coloniaux majeurs.

Bruxelles, 16 janvier 2026

Soixante-cinq ans après l'assassinat de Patrice Émery Lumumba, premier Premier ministre démocratiquement élu du Congo indépendant et figure iconique de la lutte pour les indépendances africaines, la justice belge est appelée à se prononcer sur la poursuite de la procédure pénale relative aux circonstances de sa mort, ainsi que de celles de ses ministres Maurice Mpolo et Joseph Okito, exécutés le 17 janvier 1961, au Katanga.

À ce stade de la procédure, l'ancien diplomate belge Étienne Davignon est le dernier inculpé encore en vie – des onze citoyens belges initialement visés – dans ce dossier. Cette circonstance confère à l'audience à venir une portée particulière : il s'agit probablement de la dernière occasion pour une juridiction belge d'examiner, sur le plan pénal, les responsabilités individuelles liées à l'assassinat de Lumumba.

Le 20 janvier 2026, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles tiendra une audience de règlement de la procédure à huis clos dans le cadre de l'instruction ouverte à la suite de la plainte déposée par François Lumumba, fils aîné de Patrice Lumumba, en 2011. Cette audience intervient à un moment hautement symbolique : le soixante-cinquième anniversaire de ce triple assassinat politique, longtemps entouré de silence, de déni et d'impunité.

À cette occasion, environ une dizaine de membres de la famille, tous descendants directs de Patrice Lumumba, se joindront à François Lumumba en qualité de parties civiles. Leur démarche collective et transgénérationnelle traduit une volonté claire : que la justice se prononce enfin sur des faits qui ne peuvent être qualifiés que de crimes de guerre. En conséquence, ils souhaitent que les responsabilités pénales qui en découlent soient pleinement examinées. Cette démarche est aussi le signe que l'absence de réponse judiciaire ne disparaît pas avec le temps : elle traverse les générations.

« Depuis près de quinze ans, notre famille mène cette procédure judiciaire avec dignité et retenue. Ce qui est en jeu aujourd'hui n'est ni une blessure émotionnelle, ni un règlement de comptes politique avec le passé, mais une question de droit et de justice. Nous ne parlons pas seulement au nom de notre famille, mais au nom d'une génération qui veut encore croire que le droit peut être dit et appliqué, y compris lorsque les crimes ont été commis par des États et longtemps dissimulés. Nous demandons à la justice d'accorder une chance à la vérité, afin que les responsabilités puissent enfin être établies ».

— *Extrait de la déclaration de la famille Lumumba en vue de l'audience du 20 janvier 2026*

Les travaux de la Commission d'enquête parlementaire ont déjà établi, en 2001, l'existence d'une responsabilité morale du chef de la Belgique dans les événements ayant conduit à l'arrestation, au transfert et à l'exécution de Patrice Lumumba. La procédure judiciaire en cours vise à dépasser le simple constat politique ou historique afin de permettre un examen pénal effectif, conforme aux exigences de l'État de droit.

Contrairement à ce qui est parfois avancé, le temps écoulé ne saurait, à lui seul, faire obstacle à la justice. Les crimes de guerre et les crimes d'État, lorsqu'ils ont été dissimulés par les institutions elles-mêmes, appellent précisément à une réponse judiciaire, certes tardive, mais indispensable. Pour la première fois, l'assassinat d'un leader des indépendances africaines imputé à une ex-puissance coloniale est traduit en justice devant un tribunal.

L'audience du 20 janvier 2026 ne portera pas encore sur la culpabilité d'Étienne Davignon. La chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles actera la fin de l'enquête et décidera s'il y a lieu d'envoyer l'affaire devant un tribunal pour un jugement au fond. Elle constitue néanmoins une étape décisive pour le droit des victimes et de leurs descendants à la vérité, à la justice et à la reconnaissance, et pour la capacité de la justice d'affronter le passé colonial belge. En effet, l'assassinat de Patrice Lumumba a non seulement arraché un homme à sa famille, mais aussi privé une nation de son Premier ministre démocratiquement élu et l'Afrique nouvellement indépendante d'un de ses leaders, bouleversant à jamais le cours de l'histoire.

Pour commémorer ce tragique anniversaire et faire le point sur l'audience, une conférence de presse est organisée le 20 janvier 2026 à 14h00 au Press Club Brussels Europe et en ligne. Les personnes souhaitant assister à cet événement sont priées de contacter Marie-Laurence Hébert-Dolbec (mlhd@juscogens.be) et Louna Monaco (lm@juscogens.be) pour plus d'informations.